



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
AMENAGEMENT ET MOBILITE**  
Direction-adjointe Foncier et Administratif  
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin  
Mèl : melanie.dumoulin@oise.fr  
Tél. : 03.44.06.64.24  
Fax : 03.44.06.60.04

Beauvais, le **28 JUL. 2016**

Le Président du conseil départemental  
à  
Monsieur le Directeur départemental  
des territoires de l'Oise

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de PONT L'EVEQUE

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 1<sup>er</sup> février 2016, reçue le 3 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de PONT L'EVEQUE, en vous adressant les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

*Document de référence :*

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### **1) ROUTES DEPARTEMENTALES**

Le territoire de la commune est traversé par les routes départementales (RD) n<sup>os</sup> 1032, 145 et 64.

#### *1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale approuvé le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.2 Classement des RD :*

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011 :

- La RD 1032 est une route de 1<sup>ère</sup> catégorie (route assurant des liaisons à caractère régional et desservant des pôles économique important) ;

Elle est classée route à grande circulation par le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009.

- La RD 145 est une route de 2<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons à caractère régional et desservant des pôles économique important) ;

- La RD 64 est route de 4<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ». Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### *1.3 Comptages de trafic*

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de :

- 6 161 véhicules sur la RD 145 (PR 1.000) dont 9,9 % de poids lourds, en juin 2012 ;
- 647 véhicules sur la RD 64 (PR 12.000) dont 2,6, % de poids lourds, en décembre 2015.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### *1.4 Plan d'alignement*

La RD 64, est soumise à un plan d'alignement, rue du Mont-Renaud, approuvé le 19 novembre 1927.

La RD 145, est soumise à un plan d'alignement, rues Calvin, Jeanne-d'Arc et rue de la Libération, approuvé le 19 novembre 1927.

Ces plans sont conservés aux Archives départementales. Une numérisation de ces plans peut être demandée auprès des Archives départementales (prestation facturée pour tout service extérieur au conseil départemental).

### *1.5 Accidentologie entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2015*

Aucun accident n'est survenu sur ces routes départementales.

### *1.6 Projet routier inscrit au PDMD*

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de PONT-L'EVEQUE.

## **2) TRANSPORTS**

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de PONT L'EVEQUE est concernée par la ligne régulière n°58 TRACY-LE-VAL / NOYON.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

## **3) ABRIS-VOYAGEURS**

Le département a doté la commune d'un abri-voyageurs installé rue de la Libération.

## **4) CIRCULATIONS DOUCES**

### *4.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)*

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de PONT-L'EVEQUE n'est traversé par aucun circuit inscrit au PDIPR.

### *4.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :*

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de PONT-L'EVEQUE est concerné par les ENS d'intérêt départemental « Vallée Alluviale de l'Oise » (OIS19), « Prairies inondables de l'Oise d'Appilly à Sempigny » (OIS22) ainsi que par le GENS d'intérêt départemental « Vallée de l'Oise » (GENS14).

Les Grands Ensembles Naturels Sensibles (GENS) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS. Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de PONT-L'EVEQUE n'est pas concernée.

### 2) LA RESSOURCE EN EAU

#### 2.1 - Eau potable :

La commune est alimentée par les captages de NOYON.

#### 2.2 – Assainissement

La commune de PONT-L'EVEQUE est raccordée sur la station intercommunale, située sur le territoire de la commune de NOYON, depuis juillet 2015.

#### 2.3 – Rivière

La commune de PONT-L'EVEQUE est membre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau et fossés du Bassin Versant de la Verse. Avec la prochaine mise en place du volet Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « Milieux Aquatiques » sera prochainement transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer le syndicat mixte. A ce titre, le Pays des Sources et Vallées devrait prochainement lancer une étude de gouvernance.

Par ailleurs, la dégradation des berges de la Verse sur le secteur PONT-L'EVEQUE/SEMPIGNY se révèle préoccupante. Aussi, dans le cadre du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Verse, ce secteur fait l'objet de propositions de travaux qui consistent à restaurer la rive droite par des techniques mixtes joignant génie végétal et génie civil et la rive gauche par des actions de talutage et de renforcement associées à des techniques végétales.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par l'Oise (FRHR185), la Verse (FRHR186) et la Divette (FRHR185-H0321000) dont l'atteinte du Bon Etat global est prévue pour 2021. L'Oise (H2280600) est, par ailleurs, concernée par le décret de classement en liste 2 imposant la mise en conformité des ouvrages hydrauliques au titre de la continuité écologique. Ces masses d'eau font également partie du Plan Territorial d'Action (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Un ouvrage d'art, pour l'amélioration du passage de crue, est prévu sous la D934 pour soulager VARESNES. En outre, un projet de restauration de la Verse, nécessitant une acquisition parcellaire, est prévu sur le territoire communal.

### III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de PONT-L'EVEQUE et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

### IV. LOGEMENT

#### 1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

#### 2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Sources, EPCI auquel appartient la commune de PONT-L'EVEQUE, le PDH préconise la production annuelle de 105 à 117 logements à l'horizon 2020 dont 24% de logements locatif social et 26% de logements en accession sociale.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental  
et par délégation,  
le Préfet,  
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

- P.J. : - Fiche descriptive de l'ENS « Vallée Alluviale de l'Oise » (OIS19),  
- Fiche descriptive de l'ENS « Prairies inondables de l'Oise d'Appilly à Sempilly » (OIS22)  
- Fiche descriptive du GENS d'intérêt départemental « Vallée de l'Oise » (GENS14)



OIS19

Vallée Alluviale de l'Oise

 ID**Surface :** 1203**Altitude :****Entité paysagère :**

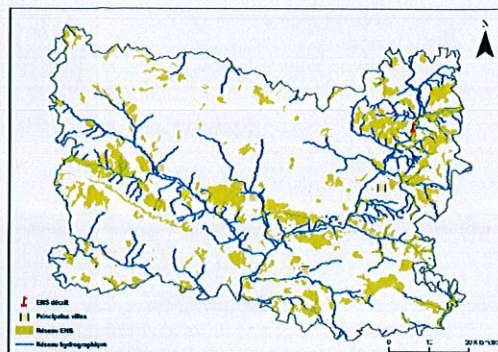
VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s) :**

NOYON, RIBECOURT-DRESLINCOURT.

**Commune(s) concernée(s) :**

BAILLY, CAMBRONNE-LES-RIBECOURT, CHIRY-OURSCAMP, MONTMACQ, PASSEL, PIMPREZ, PONT-L'EVEQUE, RIBECOURT-DRESLINCOURT, SAINT-LEGER-AUX-BOIS, SEMPIGNY, THOUROTTE.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212001, ZICO PE 07, ZNIEFF I n° 220005051, ZNIEFF II n° 220220026.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

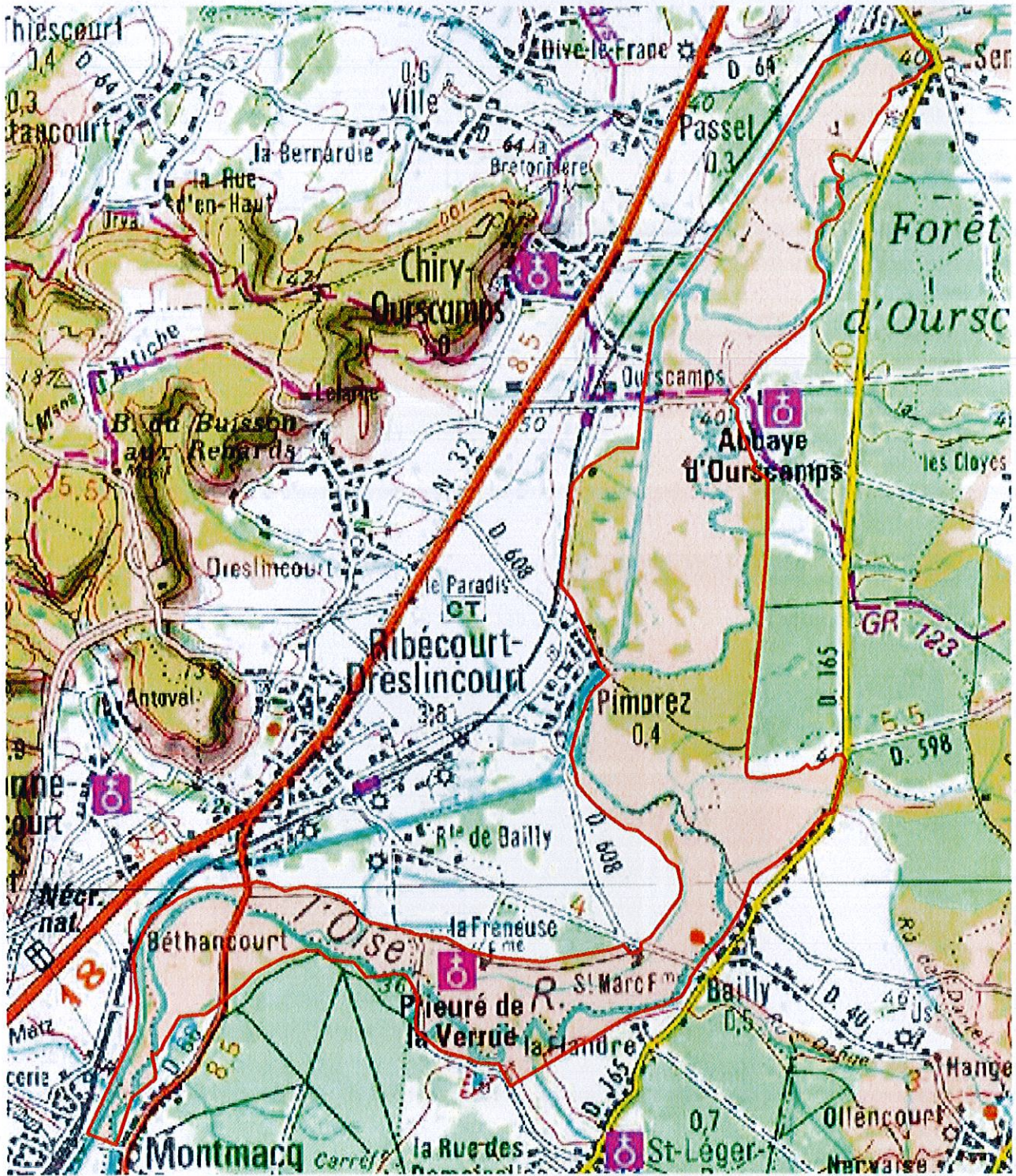
### Vocation proposée


La vocation de cet ENS est de préserver les prairies alluviales de l'Oise et le patrimoine naturel présent.



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Cet ENS se situe dans la vallée de l'Oise entre Sempigny et Montmacq.



 Délimitation de l'ENS

0 260 520 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Succession de prairies alluviales humides et de prairies mésophiles de fauche.

##### Espèces végétales remarquables

Séneçon des marais (*Senecio paludosus*\*) ; Germandrée des marais (*Teucrium scordium*\*) ; Pulicaire vulgaire (*Pulicaria vulgaris*\*) , dans ses ultimes stations connues de Picardie ; Inule des fleuves (*Inula britannica*) , présentant également ici ses seules stations de Picardie ; Stellaire des marais (*Stellaria palustris*\*) ; Orme lisse (*Ulmus laevis*\*) ; Véronique en écus (*Veronica scutellata*\*) ; Plantain d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*) ; Ratoncule naine (*Myosurus minimus*) ; Oenanthe à feuilles de *Silaüs* (*Oenanthe silaifolia*) ; Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*) ; Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*) ; Séneçon erratique (*Senecio aquaticus erraticus*) ; Laïche des renards (*Carex vulpina*) ; Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*) ; Salicaire à feuilles d'Hyssope (*Lythrum hyssopifolia*) ; Cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*) ; Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*\*) ; Coeloglosse vert (*Coeloglossum viride*\*) ; Dactylorhizes incarnat et négligé (*Dactylorhiza incarnata*\* et *D. praetermissa*\*) ; Grande Douve (*Ranunculus lingua*\*) ; Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*\*) ; Inule des saules (*Inula salicina*\*) ; Laïche bleuâtre (*Carex panicea*) ; Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*) ; Cirse disséqué (*Cirsium dissectum*) ; Orchis bouffon (*Orchis morio*) ; ...

##### Espèces animales remarquables

\*\*\* Oiseaux \*\*\* le Râle des genêts (*Crex crex*) , dont la population , supérieure à vingt couples , atteint ici un seuil d'importance internationale ; la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) , nicheuse de temps à autres ; la Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica*) ; la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ; le Hibou des marais (*Asio flammeus*) ; la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ; le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ; le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) . \*\*\*Lépidoptères\*\*\* Présence de lépidoptères rares et menacés en France et en Europe (annexe II de la directive "Habitats") , comme le Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*\*) , particulièrement abondant dans les prairies humides , ou l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon alcon*\*) à Marest-Dampcourt . \*\*\*Odonates\*\*\* Présence de tous les Lestidés remarquables de Picardie (*Lestes viridis* , *L. virens* , *L. barbarus* , *L. dryas* , *L. sponsa* , *Sympetrum fuscum*) et d'*Epitheca bimaculata* , *Gomphus vulgatissimus* , *Coenagrion scitulum* , *Sympetrum danae* , *Cordulegaster boltonii* , *Orthetrum brunneum* , *Aeshna affinis* , *Aeshna isoceles*... \*\*\*Batrachofaune\*\*\* Espèces les plus remarquables : - le Triton crêté (*Triturus cristatus*) , en annexe II de la directive "Habitats" ; - la Rainette verte (*Hyla arborea*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) , tous deux rares et menacés en France et en Picardie... \*\*\*Ichtyofaune\*\*\* Présence de plusieurs espèces d'un grand intérêt dont : - le Brochet (*Esox lucius*) , qui trouve ici parmi les plus importantes zones de reproduction de Picardie ; - le Chabot (*Cottus gobio*) ; - l'Anguille (*Anguilla anguilla*) ; - la Lote de rivière (*Lota lota*) ; - la Loche de rivière (*Cobitis taenia*)... \*\*\*Mammalofaune\*\*\* Présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) en provenance des massifs forestiers proches , de la Martre des pins (*Martes martes*) et du rare Chat forestier (*Felis silvestris*) . Les rares Noctules commune (*Nyctalus noctula*) et de Leisler (*Nyctalus leisleri*) fréquentent la zone inondable comme terrain de chasse , à

#### Organisation, fonctionnement et état de conservation

##### Agencement et connexion des milieux dans le site

##### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

##### Etat de conservation et fragilité du site

Moyen - Secteur moins bien conservé que la partie amont.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

La vallée de l'Oise offre des paysages complexes. Les activités d'extraction ont provoqué un réel mitage et un processus de compartimentation végétale. Les accès visuels à l'Oise sont rares, le cour d'eau est régulièrement masqué par la végétation. Quelques prairies à forte valeur patrimoniale demeurent et sont essentiellement reliées aux villages. Le prieuré de la Verrue et l'Abbaye d'Ourscamp sont les marques d'une ancienne occupation ecclésiastique qui entretenaient un domaine agricole autrefois plus vaste et plus homogène.



### DESCRIPTION SOCIALE

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, Chasse, Pêche

### Principales activités aux alentours

### Fréquentation

### Réglementations diverses

### Foncier

Propriétaire du site géré par le CSNP : CSNP

### Présence de bâtiments

### Gestion et valorisation actuelles

Site géré par le CSNP : Chiry-Ourscamps à Chiry-Ourscamps, Passel et Sempigny (Code site : S60031) / Site de 2ème génération avec 1er conventionnement en 2004 (92 ha) / Propriétaire : Conservatoire

Convention territoriale de la Moyenne vallée de l'Oise regroupant 5 sites dont les « parcelles Chiry-Ourscamps » (92 ha de parcellaire concerné) :

Ces prairies de fauche sont gérées par des éleveurs. Il est nécessaire d'assurer une animation auprès des acteurs locaux.

Durant l'année 2004, ces terrains ont fait l'objet d'études-diagnostic. En 2005, le réseau de mares, génératrices d'une plus grande biodiversité, a été étudié.

Une veille patrimoniale a permis de suivre les espèces remarquables présentes et l'impact de la gestion agricole sur les parcelles, le but étant de rendre la gestion des terrains mieux adaptée et plus efficace. Par ailleurs, un suivi des conventions et des éleveurs a été réalisé.

Actions menées en 2006 : creusement de deux mares.

### Dégradation et menaces

Modification des pratiques culturales.

Extraction de granulats.

Rescindement de méandre.

## Historique et piste d'actions

### Date d'intégration

### Pistes d'actions

- Soutien financier au CSNP pour les sites existants/Soutien financier aux communes gestionnaires

\*\*\* Restauration du lit majeur avec pour objectif l'atteinte du niveau du secteur amont \*\*\* Gestion en accord avec le DOCOB \*\*\* Suivi écologique par CSNP \*\*\* PDIPR \*\*\* Protection prairies humides \*\*\* Réalisation d'inventaires précis sur avifaune nicheuse et entomofaune patrimoniale \*\*\* Rétrocession des secteurs restaurés écologiquement par VNF.

### Etat d'avancement

### Maitre d'ouvrage choisi





OIS22

Prairies inondables de l'Oise d'Appilly à Sempilly

 ID**Surface :** 1817**Altitude :****Entité paysagère :**

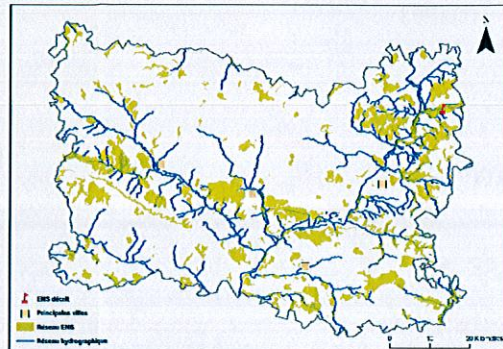
VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s) :**

NOYON.

**Commune(s) concernée(s) :**

APPILLY, BABOEUF, BEHERICOURT, BRETIGNY, MORLINCOURT, NOYON, PONT-L'ÉVÊQUE, PONTOISE-LES-NOYON, SALENCY, SEMPIGNY, VARESNE.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212001, Natura 2000 - ZSC : FR2200383, ZICO PE 07, ZNIEFF I n° 220005051, ZNIEFF II n° 220220026.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

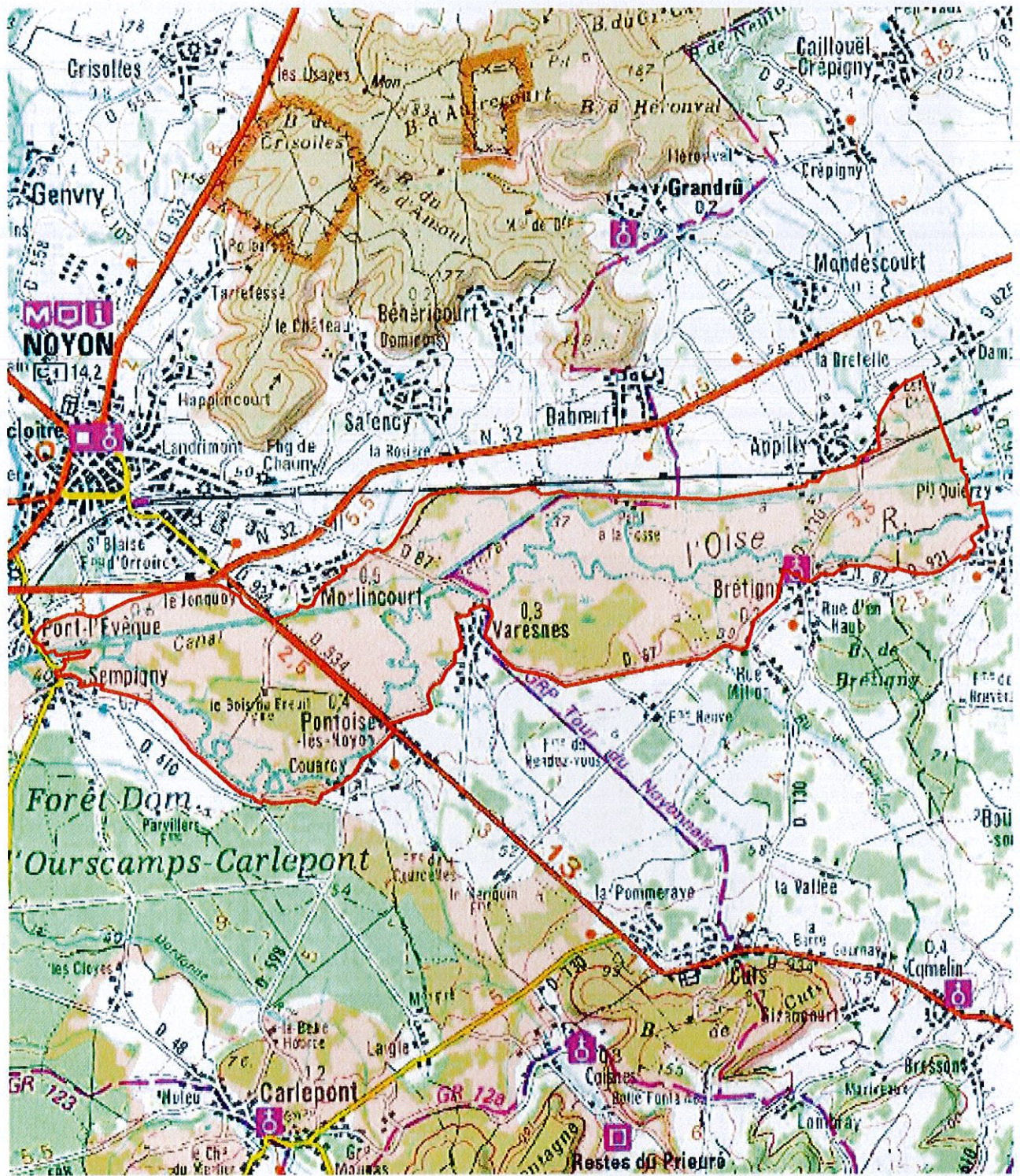
Cet ENS doit préserver les prairies alluviales de l'Oise entre Appilly et Sempigny. Le maintien d'une activité de pâturage et de fauche est prioritaire.




### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Il s'agit d'un ensemble alluvial exceptionnel représentant l'un des derniers grands systèmes alluviaux inondables d'Europe occidentale et faisant l'objet de mesures agri-environnementales. Le site associe au sein du lit majeur de l'Oise, un axe régulièrement inondable et centré sur le cours sinueux de l'Oise (superbe morphologie hydrodynamique avec méandres actifs, bras morts, bourrelets alluvionnaires, berges d'érosion,...) avec de grandes étendues de prairies de fauche ponctuées de nombreuses dépressions, mares, fragments de forêts alluviales et des séries prairiales périphériques hygrophiles à mésohygrophile. L'ensemble constituant un réseau d'habitats humides à frais de vastes superficies, d'intérêt écosystémique majeur quant aux potentialités d'expression des habitats et d'accueil des espèces floristiques et faunistiques et quant aux circulations linéaires de type corridor hydromorphe le long d'un axe médioeuropéen-montagnard/subatlantique.

Les habitats essentiels sont les prés de fauche subcontinentaux du *Bromion ramosi* et du *Crepido biennis-Arrhenatheretum elatioris* à un niveau topographique supérieur, avec leurs mosaïques d'habitats amphibies et aquatiques auxquels on ajoutera de façon plus ponctuelle les lambeaux de boisements alluviaux à *Ulmus laevis*, particulièrement exemplaire aux environs de Varennes, avec la mégaphorbiaie alluviale inondable à *Cuscuta europaea*.



 Délimitation de l'ENS

0 370 740 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les caractéristiques physiques et agricoles, uniques dans le nord de la France, de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international.

##### Espèces végétales remarquables

Séneçon des marais (*Senecio paludosus*\*) ; Germandrée des marais (*Teucrium scordium*\*) ; Pulicaire vulgaire (*Pulicaria vulgaris*\*) , dans ses ultimes stations connues de Picardie ; Inule des fleuves (*Inula britannica*) , présentant également ici ses seules stations de Picardie ; Stellaire des marais (*Stellaria palustris*\*) ; Orme lisse (*Ulmus laevis*\*) ; Véronique en écus (*Veronica scutellata*\*) ; Plantain d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*) ; Ratoncule naine (*Myosurus minimus*) ; Oenanthe à feuilles de Silaüs (*Oenanthe silaifolia*) ; Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*) ; Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*) ; Séneçon erratique (*Senecio aquaticus erraticus*) ; Laïche des renards (*Carex vulpina*) ; Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*) ; Salicaire à feuilles d'Hyssope (*Lythrum hyssopifolia*) ; Cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*) ; Potamogeton coloré (*Potamogeton coloratus*\*) ; Coelloglosse vert (*Coelloglossum viride*\*) ; Dactylorhize incarnat et négligé (*Dactylorhiza incarnata*\* et *D. praetermissa*\*) ; Grande Douve (*Ranunculus lingua*\*) ; Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*\*) ; Inule des saules (*Inula salicina*\*) ; Laïche bleuâtre (*Carex panicea*) ; Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*) ; Cirse disséqué (*Cirsium dissectum*) ; Orchis bouffon (*Orchis morio*) ;...

##### Espèces animales remarquables

\*\*\* Oiseaux \*\*\* le Râle des genêts (*Crex crex*), dont la population, supérieure à vingt couples, atteint ici un seuil d'importance internationale ; la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), nicheuse de temps à autres ; la Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica*) ; la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ; le Hibou des marais (*Asio flammeus*) ; la Bonbrée apivore (*Pernis apivorus*) ; le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ; le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*). \*\*\*Lépidoptères\*\*\* Présence de lépidoptères rares et menacés en France et en Europe (annexe II de la directive "Habitats"), comme le Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*), particulièrement abondant dans les prairies humides, ou l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon alcon*\*) à Marest-Dampcourt. \*\*\*Odonates\*\*\* Présence de tous les Lestidés remarquables de Picardie (*Lestes viridis*, *L. virens*, *L. barbarus*, *L. dryas*, *L. sponsa*, *Sympetrum fusca*) et d'*Epietheca bimaculata*, *Gomphus vulgarissimus*, *Coenagrion scitulum*, *Sympetrum danae*, *Cordulegaster boltonii*, *Orthetrum brunneum*, *Aeshna affinis*, *Aeshna isocetes*... \*\*\*Batrachofaune\*\*\* Espèces les plus remarquables : - le Triton crêté (*Triturus cristatus*), en annexe II de la directive "Habitats" ; - la Rainette verte (*Hyla arborea*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), tous deux rares et menacés en France et en Picardie... \*\*\*Ichtyofaune\*\*\* Présence de plusieurs espèces d'un grand intérêt dont : - le Brochet (*Esox lucius*), qui trouve ici parmi les plus importantes zones de reproduction de Picardie ; - le Chabot (*Cottus gobio*) ; - l'Anguille (*Anguilla anguilla*) ; - la Lote de rivière (*Lota lota*) ; - la Loche de rivière (*Cobitis taenia*)... \*\*\*Mammalofaune\*\*\* Présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) en provenance des massifs forestiers proches, de la Martre des pins (*Martes martes*) et du rare Chat forestier (*Felis silvestris*). Les rares Noctules commune (*Nyctalus noctula*) et de Leisler (*Nyctalus leisleri*) fréquentent la zone inondable comme terrain de chasse, à

#### Organisation, fonctionnement et état de conservation

##### Agencement et connexion des milieux dans le site

##### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

##### Etat de conservation et fragilité du site

Bon.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

Le paysage est fragmenté avec des boisements humides, des peupleraies plus ou moins enrichies, des prairies résiduelles avec localement des arbres isolés conduits en têtards. Le canal latéral est un paysage strict et géométrique avec un patrimoine hydraulique à relever. L'Oise est quant à elle méandreuse et ses berges sont abruptes, localement effondrées. Les gravières laissent des marques indélébiles et sont génératrices de mitage. Les villages éparpillés en périphérie s'inscrivent au sein de cellules prairiales ouvertes.

Le site est essentiellement perceptible depuis les routes RN32 et RD934.



### DESCRIPTION SOCIALE

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

#### Principales activités aux alentours

#### Fréquentation

#### Réglementations diverses

#### Foncier

Propriétaires des sites gérés par le CSNP : Commune de Noyon (91 ha) et CSNP (90 ha)

#### Présence de bâtiments

#### Gestion et valorisation actuelles

Cinq sites gérés par le CSNP :

1. La Grande Pièce et les Echelles à Varesnes et Baboeuf (Code site: S60022) / Site de 2ème génération avec 1ère contractualisation en 2003 (79 ha) / Propriétaire : Conservatoire

Convention territoriale de la Moyenne vallée de l'Oise regroupant 5 sites dont les parcelles situées à Varesnes et Baboeuf

Actions menées de 2009 à 2007 :

- Elaboration du plan de gestion 2005 - 2015

- Arrachage de saules (en régie) ; Coupe de peupliers (prévu dans le plan de gestion) dans le cadre du contrat NATURA 2000 et financé à hauteur de 3 460 € par le CNASEA ; Prélèvement de boutures sur les saules présents pour leur plantation et leur valorisation en saules têtards ; Entretien des mégaphorbiaies

- Edition du « porter à connaissance » = document de communication (à destination des partenaires et autres structures) qui n'est autre qu'une synthèse « vulgarisée » du plan de gestion d'une douzaine de pages.

- Réalisation de deux panneaux d'information ; Sortie nature dont une en 2005 consacrée au Rôle des genêts

2. Les prairies inondables de Noyon à Noyon (Code site : S60023) / Site de 2ème génération avec 1er conventionnement en 2001 (91 ha) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale de la Moyenne vallée de l'Oise regroupant 5 sites dont les parcelles localisées à Noyon et Appilly (Grande Pâturage)

Actions menées de 2003 à 2007 :

- étude de valorisation, coupe et débroussaillage, restauration du fossé pour en faire une zone à frayères pour brochets, creusement de mares, restauration en prairies N2000

- sorties avec des scolaires en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haute vallée de l'Oise, préparation et animation d'une

#### Dégradation et menaces

Extraction de granulats.

Modification des pratiques culturales.

## Historique et piste d'actions

#### Date d'intégration

#### Pistes d'actions

- PDIPR/Aménagements /Animations scolaires

#### Etat d'avancement

#### Maitre d'ouvrage choisi



GENS14

Vallée de l'Oise



ID

**Surface :** 3020

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

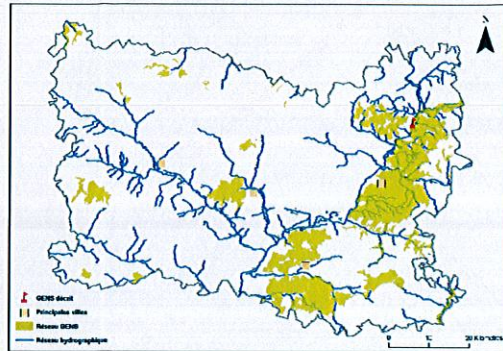
VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s) :**

Noyon, Ribecourt-Dreslincourt.

**Commune(s) concernée(s) :**

APPILLY, BABOEUF, BAILLY, BEHERICOURT, BRETIGNY, CAMBRONNE-LES-RIBECOURT, CHIRY-OURSCAMP, MONTMACQ, MORLINCOURT, NOYON, PASSEL, PIMPREZ, PONT-L'EVEQUE, PONTOISE-LES-NOYON, RIBECOURT.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage


### Vocation proposée



### Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le site concerne la vallée de l'Oise et notamment sa rive gauche de Thourotte à Quierzy. De nombreux milieux différents structurent le site sur tout le linéaire concerné, et notamment des prairies humides.



 Délimitation du GENS

0 1880 3760 m



## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Prairies humides ; La rivière et les milieux aquatiques annexes ; Les systèmes de haies, de fossés et de mares ; ...

Habitats de la Directive Habitats : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ; Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planiliaires et des étages montagnard à alpin ; Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea ; Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp ; Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition ; Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinia caerulea*) ; Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinus betuli* ; Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) ; Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)\*

##### Espèces végétales remarquables

Le Sénéçon des marais (*Senecio paludosus*\*) ; la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*\*) ; la Pulicaria vulgaire (*Pulicaria vulgaris*\*) , dans ses ultimes stations connues de Picardie ; l'Inule des fleuves (*Inula britannica*), la Grande Berle (*Sium latifolium*\*) ; la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*\*) ; la Véronique en écus (*Veronica scutellata*\*) ; l'Orme lisse (*Ulmus laevis*\*) ; le Potamo coloré (*Potamogeton coloratus*\*) , le Coeloglosse vert (*Coeloglossum viride*\*) , les *Dactylorhiza incarnata* et négligé (*Dactylorhiza incarnata*\* et *D. praetermissa*\*) , la Grande Douve (*Ranunculus lingua*\*) , la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*\*) , l'Inule des saules (*Inula salicina*\*) ; Oenanthe à feuilles de Silaüs (*Oenanthe silaifolia*) ; Guimauve officinale (*Althaea officinalis*) ; la Laïche des renards (*Carex vulpina*) ; Scirpe à une écaille (*Eleocharis uniglumis*)

##### Espèces animales remarquables

Espèces des Directives de Natura 2000 :

>> Amphibiens : Triton crêté (*Triturus cristatus*)

>> Invertébrés : Cuivré des marais (*Lycæna dispar*)

>> Mammifères : Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ; Vespertilion à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) ; Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*)

>> Poissons : Chabot (*Cottus gobio*) ; Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) ; Loche de rivière (*Cobitis taenia*)

>> Oiseaux : Aigle botté ; Aigrette garzette ; Alouette lulu ; Avocette élégante ; Balbuzard pêcheur ; Barge à queue noire ; Bécasseau variable ; Bécassine des marais ; Bécassine sourde ; Bihoreau gris ; Bondrée apivore ; Busard cendré ; Busard des roseaux ; Busard Saint-Martin ; Buse variable ; Butor étoilé ; Caille des blés ; Canard chipeau ; Canard colvert ; Canard pilet ; Canard siffleur ; Canard souchet ; Chevalier aboyeur ; Chevalier arlequin ; Chevalier culblanc ; Chevalier gambette ; Chevalier guignette ; Chevalier sylvain ; Cigogne blanche ; Cigogne noire ; Combattant varié ; Courlis cendré ; Cygne tuberculé ; Echasse blanche ; Epervier d'Europe ; Faucon crécerelle ; Faucon émerillon ; Faucon hobereau ; Faucon pèlerin ; Foulque macroule ; Fuligule milouin ; Fuligule morillon ; Gallinule poule-d'eau ; Goéland argenté ; Goéland cendré ; Gorgebleue à miroir ; Grand Cormoran ; Grand Cormoran continental ; Grand Gravelot ; Grande Aigrette ; Grèbe huppé ; Grive litorne ; Grue cendrée ; Guilfette noire ; Héron cendré ; Héron pourpré ; Hibou des marais ; Hirondelle de rivage ; Marouette ponctuée ; Martin-pêcheur d'Europe ; Milan noir ; Milan royal ; Mouette

#### Organisation, fonctionnement et état de conservation

##### Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont assez déconnectés les uns des autres. La vallée de l'Oise est fortement urbanisée et anthropisée. Les routes nationales, le canal de l'Oise et la Voie ferrée constituent une triple barrière quasi infranchissable. De nombreux aménagements v

##### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est plutôt bien connecté à l'extérieur.

##### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen et hétérogène selon les secteurs. La partie à l'aval de Noyon est plus affectée que la partie en amont qui conserve encore une certaine naturalité. Le site subit sur l'ensemble du périmètre au pire des dégradations au mieux une

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible mais parfois peu praticable.



## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

### **Principaux usages et activités sur le site**

Foresterie (peupleraies), urbanisation, agriculture extensive souvent

### **Principales activités aux alentours**

Agriculture, urbanisation

### **Fréquentation**

Moyenne

### **Règlementations diverses**

### **Foncier**

### **Présence de bâtiments**

### **Gestion et valorisation actuelles**

Site CSNP : Chiry-Ourscamps à Chiry-Ourscamps / Passel / Sempigny/Site de 2ème génération avec 1er conventionnement en 2004/Propriétaire : CSNP/Site : Parcelles en zone inondable de la Moyenne vallée de l'Oise et Les Prairies inondables de Noyon à Noyon/S

### **Dégradation et menaces**

Emprise et coupures écologiques, banalisation écologique

## Historique et piste d'actions

### **Date d'intégration**

### **Pistes d'actions**

### **Etat d'avancement**

### **Maitre d'ouvrage choisi**